

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 JANVIER 2022

PRESENTS : Mme Pascale BAVOUZET, Mr. Valéry JANVIER, Mme Nadine SALLÉ, Mme Christelle DAIGURANDE, Mr. Francis COLIN, Mr. Maxime AMBLARD, Mme Priscille VANHAY, Mme Catherine GIRAUD, Mme Marina PICARD-CAUSSE, Mr Cyril JOUBERT, Mr Jean-Marie LAMY, Mme Anne-Marie BOIRON et Mme Nathalie JAMET.

ABSENTS : Mr François RULLAUD et Mr Sylvain SCHULER

SECRETAIRE : Mr Jean-Marie LAMY

DÉLIBÉRATIONS :

Madame La Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention pour « Musique et théâtre au pays » 2022.

Le conseil accepte ce nouveau point.

2022- 01 à 2022-05 Objet : Tarifs « Jeunesse » à partir du 15 janvier 2022

Une modification des quotients familiaux et des majorations pour les enfants non scolarisés à Arthon a été opérée afin d'être en adéquation avec les aides de La CAF.

2022-06 Objet : Convention ADS : Avenant n° 3

Pour répondre aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, un programme de dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme, dit programme Démat.ADS, a été engagé au niveau national.

Pour s'inscrire dans cette dynamique nationale, les communes de Châteauroux Métropole ont créé un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permet aux différents pétitionnaires d'effectuer des saisines par voie électronique (SVE).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la signature de l'avenant N°3 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols. Le prix unitaire de refacturation des dossiers de permis de construire instruits par Châteauroux Métropole s'élèvera à 95 € (au lieu de 90 €) afin d'intégrer le coût supplémentaire lié à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.

2022-07 Objet : Vente d'un terrain privé communal cadastré B 1117

Lors du dernier conseil municipal, Mme La Maire avait évoqué le courrier de Mme REGINAUD qui souhaitait acquérir la parcelle cadastré B 1117 située à La Cotinière.

La commune d'Arthon est propriétaire de cette parcelle qu'elle entretient tous les ans.

L'avis des Domaines n'est pas nécessaire du fait que la commune compte moins de 2000 habitants et que la parcelle est classée en zone A.

La commune souhaite conserver une partie de la parcelle en raison d'une servitude de « droit de passage » pour permettre à certains riverains de rentrer chez eux, ce qui représente un chemin d'environ 281 m² qu'il faudra borner. Mme REGINAUD souhaite acquérir le reste du terrain (environ 927 m²) sur lequel elle prévoit de stationner les véhicules des salariés employés par sa société de taxis.

Les frais du géomètre et du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après avoir délibéré (avis favorable : 9 / Sans avis : 4) approuve la cession de la parcelle sise à La Cotinière et cadastrée en section B n° 1117, d'une superficie d'environ 927 m², moyennant un prix d'un 1€ le m² à Mme REGINAUD et autorise Mme La Maire à signer les actes à intervenir.

2022-08 Objet : Mise en location du Château de la Tremblère

La Berrichonne Football a notifié son congé du bail commercial des locaux de la Tremblère pour le 30 juin 2022. Madame La Maire a reçu une demande pour louer l'ensemble du site dès le 1^{er} juillet 2022. Il est demandé au conseil de se prononcer sur la mise en location du Château de la Tremblère, de ses annexes et dépendances ainsi que de la piscine. Après délibérations, le conseil donne son accord pour la location des biens cités ci-dessus, fixe un prix de réserve annuel et charge la Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

2022-09 Objet : Tarif de location pour la SMA par La Société Généalogique du Bas Berry

La SGBB demande à bénéficier d'un tarif pour exposer, à la salle Multi-activités du 7 au 10 octobre 2022, leur travail avec les écoles et avec des familles arthonnaises. Une aide serait également apportée aux généalogistes dans leurs recherches. La Maire propose de fixer le prix de cette location à 250 €. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

2022-10 Objet : Accueil sur la commune du spectacle « Aux femmes du monde » produit par l'association « Histoire à écrire » dans le cadre de « Musique et théâtre au Pays » 2022

La Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'accueillir le spectacle « Aux femmes du monde » produit par l'association « Histoire à écrire » dans le cadre de « Musique et théâtre au Pays » le samedi 01 octobre 2022. Un partenariat entre le Conseil départemental et la Région Centre permet d'obtenir une subvention pour financer ce projet. Le devis est de 2400 €. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour accueillir cette manifestation sous réserve d'avoir les aides et autorise la Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à l'organisation de ce spectacle.

Fin de séance : 23h15

Le prochain conseil est fixé au mardi 15 mars à 20h



La Maire,

Pascale BAVOUZET

QUESTIONS DIVERSES – CM DU 13 JANVIER 2022

- Contrat GROUPAMA : contrat négocié à 10 000 € (au lieu de 12 000 €).
- Contrat des photocopieurs : dénoncé et négocié. On reprend TOSHIBA pour un contrat de 5 ans à 228 €/ mois avec 3 photocopieurs neufs (couleur)
- Séjour au ski : le séjour est maintenu en février. Pas de report possible en avril car la station sera fermée.
- Comité de pilotage du Lancement de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) : projet porté par Châteauroux Métropole afin de mieux connaître le patrimoine naturel et ainsi d'avoir une connaissance suffisante pour intégrer les enjeux de la biodiversité. Nathalie JAMET et Gérard LELOU sont proposés pour être référents. Première réunion le vendredi 28 janvier 2022
- Mise en place des contrats « Prévoyance » et « mutuelle » : date butoir : 2025 pour la prévoyance et 2026 pour les mutuelles. Le conseil s'accorde pour attendre ces dates pour la mise en place de ces prestations obligatoires.
- Projet école : chiffrage du projet par le frère de Nadine, architecte.
- Distribution des sacs :
22 janvier : Francis, Jean-Marie, Cyril
29 janvier : Catherine, Nathalie, Francis
- Réunion du 27 janvier sur les perturbateurs endocriniens : conférence à la SMA à 14h pour ceux qui sont disponibles et que le sujet intéresse.
-

